Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de 2 mois pour le contester devant le Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des fleurs - 06000 NICE Date Signature :



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 2 0 JUIN 2024

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES CS 90099 06273 VILLENEUVE-LOUBET LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

SERVICE DES CARRIERES SPP/PAT

CEDEX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS Nº 243206

PORTANT FIN DE FONCTIONS ET NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE CHEF DE COMPAGNIE ET DE CHEF DE CENTRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

 ${\it VU}$ la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération n° 23-B27 du 23 mai 2023 du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'ajustement de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes,

VU l'arrêté SDIS n° 23-4614 du 12 septembre 2023 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Olivier HEUSE** dans les fonctions de chef du centre de secours principal CODIS, pôle alerte et coordination opérationnelle, groupement fonctionnel de la Coordination Opérationnelle, à compter du 1^{er} juin 2021,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETENT

ARTICLE PREMIER:

Il est mis fin aux fonctions de monsieur Olivier HEUSE (matricule : 4549) né le 19 avril 1962 à Verviers (Belgique), commandant de sapeurs-pompiers professionnels, en qualité de chef du centre de secours principal CODIS, pôle alerte et coordination opérationnelle, groupement fonctionnel de la Coordination Opérationnelle, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 2:

A compter de cette même date, l'intéressé est nommé dans les fonctions de chef de la compagnie de Grasse et de chef du centre d'incendie et de secours principal de Grasse, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3:

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, monsieur le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4:

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Nice peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental

des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

de cabinet

Benoît HUBER